

Le 18 JAN. 2021

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A



Monsieur le Président  
Centre de Gestion des PO  
Comité Technique  
35 Boulevard St Assisele  
Centre Del Mon  
B.P. 901  
66020 PERPIGNAN

**OBJET** : Saisine du Comité Technique.

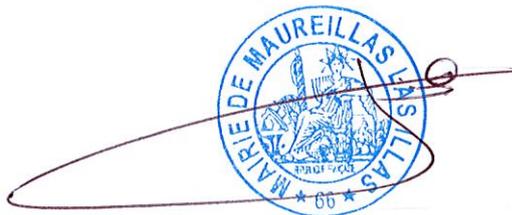
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique concernant les délibérations suivantes en vue d'un prochain Conseil Municipal :

- Modification du tableau des effectifs.
- ~~Délibération autorisant le recrutement de contractuels pour l'année 2021.~~
- ~~Ratios « Promus-promouvables » pour les avancements de grades Année 2021.~~

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,  
Jean VILA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS  
SEANCE DU**

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

L'an deux mille vingt et un et

Monsieur le Maire de Maureillas Las Illas rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18/06/2020. Il précise que suite à des avancements de grade, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Suppression des postes suivants :**

- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 2 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet.

**Création des postes suivants :**

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2° Classe à temps complet
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que le tableau des effectifs au ..... est le suivant :

➤ **AGENTS TITULAIRES :**

Attaché Principal Temps Complet	1
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	2
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps Complet	1
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>o</sup> classe Temps Complet	1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>o</sup> classe Temps complet	1
Adjoint Administratif Temps Complet	1
Adjoint Administratif Temps non Complet	1
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps Complet	1
Brigadier-Chef Principal Temps Complet	2
Agent de Maîtrise Principal Temps Complet	8
Agent de Maîtrise Temps Complet	2
ASEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Temps Complet	7
Adjoint Technique Temps non Complet	1
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps Complet	3
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps Complet	1
Adjoint d'Animation Temps Complet	2
Soit 36 postes : 32 catégories C, 3 catégories B, 1 catégorie A	

**Il est rappelé que le tableau des effectifs est complété par le tableau des AGENTS CONTRACTUELS occupant des emplois permanents et des emplois non permanents.**

Agents recrutés pour un besoin occasionnel ou pour remplacer un titulaire momentanément absent :

Agent de Droit Public en Contrat à Durée Indéterminée Temps Complet	1
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Déterminée Temps Complet	3
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Déterminée Temps Non Complet	2

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet,
- **DIT** qu'elle fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : Contre : Abstention :

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
LE MAIRE,  
Jean VILA

